

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse : 8-10 rue Georges Sand 31400
TOULOUSE Cadastre : (parcelles entières)
55511AB185

ANNE-JULIE GUIGNON
20 RUE CROIX BARAGNON
31000 TOULOUSE

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H à la date du 12/12/2019 à 17:54:06

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.
« Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019,

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude PT1 (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

Zone UM3 (12-L-50-25), DGR pièce 3C1

Servitude AC1_500m (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

Servitude AC1_500m (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

4D4_Réglement local de publicité intercommunal : Zone 2

3C4_SPL : Pourcentage_SPL_LLS = 35, Pourcentage_SPL_AS = 0, Seuil_SPL = 2000

3C3_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

4C_DPU simple

3C3_Secteur de stationnement 1

3C3_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

PM1_PPRS_Secheresse

Risques et nuisances : Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse : 8-10 rue Georges Sand 31400 TOULOUSE

Cadastre : (parcelles entières)
55511AB184

ANNE-JULIE GUIGNON
20 rue Croix Baragnon
31000 TOULOUSE

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

Mme ~~Chantal~~ MAYOUL - M

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU et au PLUi-H à la date du 12/12/2019 à 17:51:27

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.

« Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 avril 2019,

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

OPération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Servitude PT1 (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

Zone UM3 (12-L-50-25), DGR pièce 3C1

Servitude AC1_500m (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

Servitude AC1_500m (information non exhaustive; cf. pièce PLUiH_4A1_Liste_SUP.pdf)

4D4_Règlement local de publicité intercommunal : Zone 2

3C4_SPL : Pourcentage_SPL_LLS = 35, Pourcentage_SPL_AS = 0, Seuil_SPL = 2000

3C3_Seuil Minimal de densité et application des règles spécifiques de stationnement dans un rayon de 600 m ou 500 m autour des arrêts de transports en commun en site propre, existants ou programmés en 2020

4C_DPU simple

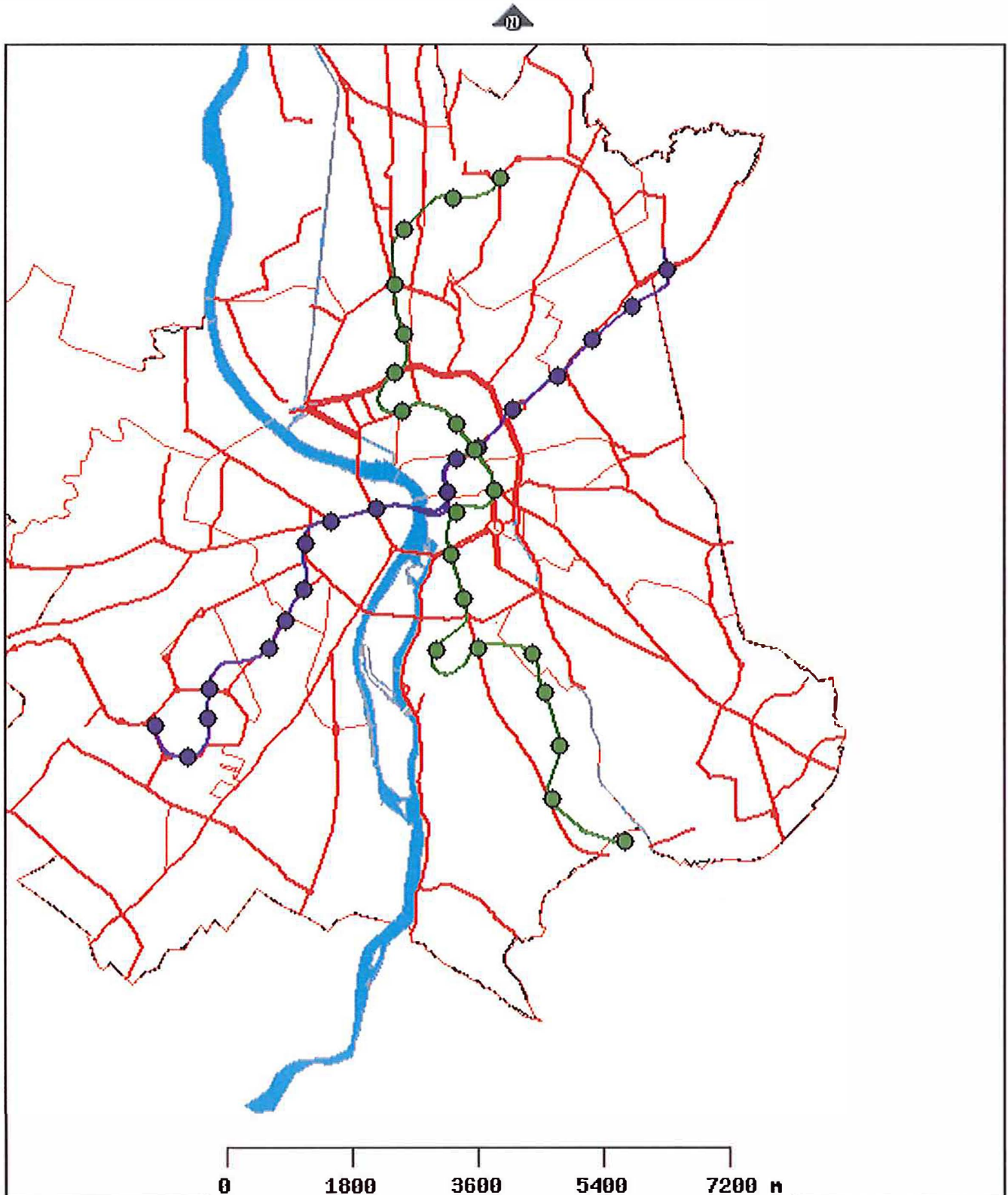
3C3_Secteur de stationnement 1


3C3_Seuil Minimal de densité dans un rayon de 400 m autour des arrêts de transports en commun, autres qu'en site propre, existants ou programmés en 2020

PM1_PPRS_Secheresse

Risques et nuisances : Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne

Renseignements d'Urbanisme



 5931bb7479aa141bbeaa3f4dac705e51

 Stations B

 Métro B

 Stations A

 Stations A

 Métro A

 Métro A

 Voies principales

 Canal

 Garonne

 Quartiers

 Limite commune